



APPEL À PROJETS

« Les **Sciences Unies** pour un autre **Développement** »

AAP 2019+

**Les (nouveaux) territoires
du militantisme**

Date limite de dépôt :

17 octobre 2019



COMUE
Languedoc
Roussillon
Universités



IRD
Institut de Recherche
pour le Développement
FRANCE



SupAgro
Montpellier



Le présent appel « 2019+ » propose de relancer l'AAP fléché « Les (nouveaux) territoires du militantisme », initialement paru à l'été 2018 :

AAP « Les (nouveaux) territoires du militantisme »

Cet appel à projets s'intéresse aux recompositions des formes d'organisation et de mobilisation du militantisme, autour d'associations, d'ONG transnationales, de coopératives, de formes professionnalisées de militantisme, et autres mouvements sociaux proposant de fédérer telle ou telle communauté d'explorateurs d'alternatives. Le militantisme, qui paraissait hier relever d'une sorte de sacerdoce voire d'une véritable discipline de vie, semble aujourd'hui revêtir des formes plus intermittentes, moins centralisées et hiérarchisées, tentant ainsi de concilier cultures individualiste et participative. Ces questions sont étroitement corrélées à une interrogation sur les causes défendues par ce militantisme, de l'historique exigence de redistribution d'un capital aux quêtes morales de reconnaissance, et jusqu'à des combats de justice sociale ou environnementale. Les porteurs de projets sont également invités à interroger le renouveau générationnel et l'évolution de la sociologie des militants, décrits comme de plus en plus recrutés dans le ventre mou des classes moyennes salariées et éduquées, au détriment des classes populaires déstructurées par la mondialisation économique au point d'en avoir perdu leur « conscience de classe ».

Entre « nouvelles » méthodologies de contestation et de concertation, c'est aussi le répertoire d'action du militantisme qui paraît modifié, des réseaux sociaux numériques comme outils de mobilisation aux manifestations de type sit-in, en passant par la mouvance des communs et les techniques/technologies participatives qui la soutiennent, les outils contemporains de l'activisme urbain, le renouveau des formes artistiques d'expression politique ou celui des méthodologies de débat et de la participation visant à l'instauration de démocraties plus « directes », et jusqu'aux tactiques de lutte des « black blocs ». Comment ces dispositifs d'action sont-ils structurés ? Permettent-ils effectivement une meilleure participation et inclusivité des publics ?

A l'opposé, cet appel à projets s'intéresse également à l'évolution des formes de répression et plus encore de disqualification de ce « nouveau » militantisme et de ses modes d'action, à commencer par les glissements sémantiques et autres évolutions de la langue médiatique, du classique « doux rêveur » au « dangereux idéaliste », du « militant » qualifié d'« activiste » aux « casseurs » et autres « terroristes verts » des ZAD, des grévistes qualifiés de « résistants au changement » à la « prise en otage » des usagers soi-disant opérée par leurs mouvements, etc. Ces mutations n'interrogent pas que la sociologie des mobilisations ; elles interpellent directement et structurellement la recherche dans sa globalité, ne serait-ce que parce que cette dernière est elle-même de plus en plus appelée, par la société, à un fonctionnement plus participatif.

Pour répondre à ces enjeux – dont la grille de questionnement ici proposée ne prétend d'aucune manière à l'exhaustivité –, *cet AAP entend mobiliser toutes les sciences. Tous les formats de travail sont les bienvenus : du séminaire de recherche à l'enquête de terrain, et jusqu'aux projets de recherche-action articulant recherche et société (formation, appui aux politiques publiques, production d'indicateurs, travail avec des entreprises ou associations...), etc.*

1. CONDITIONS GÉNÉRALES

L'appel à projet concerne **toutes les disciplines**, sciences humaines et sociales (SHS) et autres sciences, et est destiné à **faire émerger des recherches exploratoires et transversales à fort potentiel innovant et structurant**.

Les propositions soumises doivent correspondre à une demande de soutien à programme de recherche interdisciplinaire.

Préalablement au dépôt du projet, les porteurs de projets peuvent s'adresser à l'équipe de la MSH Sud, chargée de les accompagner dans le processus de mise en forme du dossier de candidature :

Julien Mary
Référént scientifique MSH Sud
julien.mary@mshsud.org
04 11 75 71 71 / 06 07 85 15 65

2. MODALITÉS DE DÉPÔT ET CALENDRIER

Le **dossier de dépôt**, dûment renseigné et signé, devra comporter les documents suivants :

1. Le formulaire de candidature (**fichier Excel joint**): fiche projet, consortium, cadrage scientifique, budget demandé à la MSH Sud.
Merci de soumettre le formulaire en format Excel et PDF en nommant les fichiers :
« Form_ACRONYMEPROJET ».
2. Les « attestations DU » dûment signées par les directeurs des laboratoires de rattachement des porteurs du projet (**voir annexe**). Merci de soumettre une copie scannée du document en format PDF sous le nom :
« Lettre_ACRONYMEPROJET_SIGLELABO ».

L'ensemble du dossier de dépôt (formulaire de candidature et attestations des DU), respectant le format établi, devra être transmis à la MSH Sud par voie électronique, sous l'objet « AAP 2019+ MSH Sud : Dossier ACRONYMEPROJET » à : julien.mary@mshsud.org

Calendrier :

Publication de l'appel à projets : 18 septembre 2019.

Date limite de soumission des candidatures : 17 octobre 2019.

Démarrage des projets : 1^{er} novembre 2019.

3. MODALITÉS DE SOUTIEN

Dans la limite du budget alloué à la MSH Sud, celle-ci soutiendra un nombre défini de projets d'une **durée d'un an renouvelable**.

Ces projets seront financés annuellement (pour 2019-2020, à hauteur de **2 000€ à 10 000€** par projet).

La dotation de la MSH Sud peut contribuer à **tous les postes du budget prévisionnel** du projet, à **l'exclusion des salaires** (exception faite des gratifications de stagiaires) :

- organisation d'évènements scientifiques,
- transport et hébergement de chercheurs invités,
- missions et enquêtes de terrain,
- édition et diffusion scientifiques,
- prestations extérieures (demandes examinées au cas par cas).

Les frais de réception pris en charge **ne peuvent excéder 20 %** de la dotation MSH.

Pour être admissibles, les dépenses doivent être réelles, justifiées, en lien avec le projet et limitées à sa durée. Seules les dépenses ayant été réalisées (service fait) avant la date de fin du projet sont prises en compte.

Le soutien non financier est accordé à toutes les candidatures d'équipes-projets sélectionnées. Celles-ci bénéficient :

- d'une **reconnaissance** de fait par les établissements partenaires de la MSH Sud et bailleurs de fonds de la recherche,
- de **l'octroi temporaire** de salles de séminaire et de colloque,
- d'un **accès aux différents services de la MSH Sud**.

4. CRITERES D'ELIGIBILITE

Les vérifications de l'éligibilité des candidatures sont réalisées par l'équipe de la MSH Sud sur la base des informations disponibles à la date de clôture de soumission des propositions : 17 octobre 2019.

Les candidatures considérées comme non éligibles ne seront pas évaluées.

Les critères d'éligibilité sont :

- Respect du calendrier : la candidature doit être soumise à la date de clôture de l'appel.
- Caractère complet de la candidature : une proposition, pour être complète, doit comprendre tous les documents détaillés dans le paragraphe 3 « *Modalité de dépôt et calendrier* ».
- Les porteurs de projets ne sont autorisés à soumettre qu'une seule candidature.

- La proposition doit **s'inscrire dans le projet de la MSH Sud « les sciences unies pour un autre développement »** (voir www.mshsud.org).
- Le projet doit avoir une **dimension intrinsèquement interdisciplinaire, associant au moins une discipline SHS**.
- La candidature doit être portée par **au moins deux chercheurs (dont au moins un du site académique, ex-Languedoc-Roussillon)**.

5. CRITERES DE SELECTION

La sélection est faite après **évaluation par le Conseil Scientifique (CS)** de la MSH Sud et **validation de son Comité de pilotage (COPIL)**. Le cas échéant, il pourra être fait appel à l'avis d'« **experts** » extérieurs afin d'éclairer les choix du Conseil Scientifique.

Les candidatures sont évaluées selon cinq critères :

- Résonnance avec les missions de la MSH Sud.
- Qualité scientifique et caractère novateur.
- Interdisciplinarité.
- Caractère structurant, pour le site et au-delà.
- Crédibilité du montage budgétaire et du calendrier envisagés

Une attention toute particulière sera accordée aux projets développant :

- Une **participation active à la construction de la dynamique collective et structurante de la MSH Sud** : séminaires pratiques et réflexifs, symposiums, actions de formation, recherche collaborative, etc.
- L'implication des jeunes chercheurs (p.e. co-portage du projet avec un doctorant et/ou post-doctorant).

6. SUIVI DE L'AVANCEMENT DES PROJETS SELECTIONNES

Tous les projets sélectionnés seront suivis avec un bilan à mi-parcours et en fin de projet.

Bilan d'étape : A mi-parcours, les porteurs d'**équipes-projets** (projets d'une durée initiale demandée de deux ans) seront auditionnés, et leurs programmes évalués, par le **Conseil Scientifique** sur les mêmes critères que ceux définis aux paragraphes « Critères d'éligibilité » et « Critères de sélection ». **Le Conseil scientifique proposera, ou non, la reconduction éventuelle de l'équipe-projet**. Sur la base de ces évaluations, le **Comité de Pilotage (COPIL)** rassemblant tous les partenaires de la Fédération de Recherche décidera en dernier ressort des suites à donner.

Bilan final : En fin de contrat, les porteurs d'équipes-projets devront adresser à la MSH Sud et à son Conseil Scientifique, **au plus tard un mois après la date échéance**, un **rapport-bilan (comptable et scientifique)**. Ce dernier devra mentionner clairement :

- un état des partenaires effectivement impliqués et du réseau ainsi constitué (en insistant sur l'apport du périmètre de l'équipe ainsi constituée : coopération internationale, interdisciplinarité, etc.),
- un état des sources, des matériels et méthodologies mobilisés,
- un résumé du travail accompli (bilan scientifique),
- les modalités envisagées pour l'accès et la pérennisation des données produites ou à produire (notamment : Huma-Num et PROGEDO),
- la liste des publications réalisées, communications et autres manifestations liées au programme ou à la plateforme,
- une note sur les perspectives ouvertes par les résultats obtenus : angle problématique et objectifs affinés ; élargissement du réseau de chercheurs ; réponse(s) à des appels à projets régionaux, nationaux ou européens ; nouvelle définition de l'impact scientifique, social, culturel et/ou économique.

Bilan de reconduction : En cas de demande de reconduction, outre le « rapport-bilan » de fin de programme, les porteurs devront présenter **une note détaillée précisant les objectifs attendus**. Sur la base de ce « rapport-bilan » et de cette note, le Conseil Scientifique de la MSH Sud : rédigera **une note d'évaluation finale destinée aux porteurs** et proposera au Comité de pilotage **la reconduction, ou non**, de l'équipe-projet pour un nouveau contrat. **La note d'évaluation finale pourra être communiquée** en appui, **comme label**, aux réponses à appels à projet (ANR, PCRD...), à l'université ou à l'organisme de recherche de tutelle, à des bailleurs de fonds extérieurs (fondations, entreprises, Région, métropoles...), etc.

7. ENGAGEMENT DES PORTEURS

Quel que soit le format de l'action pour laquelle un soutien de la MSH Sud est accordé, ses porteurs s'engagent à :

- respecter le présent **cahier des charges**, de même que les conventions et **chartes d'utilisation** régissant les services, plateformes et équipements mis à leur disposition,
- **citer la MSH Sud, la Région Occitanie et Montpellier Méditerranée Métropole** sur tous les supports de communication et toutes les publications réalisées dans le cadre de l'action soutenue, notamment par l'apposition de leurs trois logos respectifs,
- participer à **l'animation des workshops et séminaires-ateliers méthodologiques** proposés par la MSH Sud, en lien avec les thématiques portées par les équipes-projets et plateformes.

Rappel : Le dossier complet, dûment renseigné et **signé**, devra être transmis par voie électronique et en un seul fichier, sous l'objet « Réponse à l'appel à projets 2018 MSH Sud », pour le **17 octobre 2019** à l'adresse suivante : julien.mary@mshsud.org

À, le ...

Noms et signatures des porteurs du projet :

ANNEXE : Modèle d'attestation du DU

LOGO DU LABORATOIRE

LIEU ET DATE

Je soussigné ... , directeur du laboratoire ... , atteste avoir connaissance du projet ...
déposé en réponse à l'AAP 2019+ de la MSH SUD.

SIGNATURE